

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 24 FEVRIER 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 5

Absents : 0

Date de convocation : 17 février 2022

Date d'affichage : 17 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RIVAS Natacha) - MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à POIROT Marie)

Madame Marie-Pierre RAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 22-02-036

Objet : Transaction immobilière Commune de Valloire - Consorts Bourdaleix

Rapporteur : Dominique Retornaz, Adjoint au Maire.

A intervalles réguliers, la collectivité est appelée à régler ou à régulariser des relations d'affaires en matière foncière.

En l'espèce, les consorts Bourdaleix - Bruno Bourdaleix demeurant 224 route du Vernay 74 920 Combloux, Anne-Claude Bourdaleix demeurant 96 allée des Sartos 73 490 La Ravoire, Françoise Bourdaleix demeurant 425 rue Hortense Mancini 73 250 Saint-Pierre d'Albigny - ont informé les services communaux de la vente de deux parcelles de terrain nu issues de la division en cours de la parcelle cadastrée section D n°78, sise 92 rue des écoles à Valloire et d'une contenance respective de 411 m² et de 42 m².

Dans la mesure où ces terrains jouxtent l'école primaire, leur acquisition représente une véritable opportunité pour notre collectivité.

Après négociation, le prix d'acquisition retenu s'élève à cent vingt-cinq mille euros (125.000 €, soit un prix du m² de l'ordre de 276 €), les frais d'acte étant à la charge de la Commune, tout en vous précisant que la finalisation de cette transaction immobilière est conditionnée par la validation préalable de ce prix par le juge des tutelles ; en effet, l'un des vendeurs est placé sous une mesure judiciaire de tutelle et c'est au juge des tutelles d'énumérer, à tout moment, les actes que cette personne peut faire seule ou non, au cas par cas.

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le 28/02/2022

ID : 073-217303064-20220224-22_02_036-DE

Berger
Levrault

Dans le cadre de ce dossier, ledit juge, à ce stade, a autorisé la vente des immeubles non bâtis en présence qu'au prix minimum de cent quarante et un mille euros (141.000 €).

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 février 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 17 février 2022,

Où l'exposé de Monsieur Retornaz,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la transaction immobilière à intervenir avec les consorts Bourdaleix consistant en l'acquisition de deux parcelles de terrain nu issues de la division en cours de la parcelle cadastrée section D n°78, sise 92 rue des écoles à Valloire d'une contenance respective de 411 m² et de 42 m², moyennant un prix net vendeur de 125.000 €, les frais d'acte étant à la charge de la Commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 28/02/2022

Affichage : 28/02/2022

Valloire, le 28/02/2022

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

